

Montpellier, le 7 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Les libertés fondamentales protégées par l'Etat de droit en réflexion à Montpellier, le 12 octobre, lors de la rencontre organisée par la LDH**

**Le débat de fond national sur l'Etat de droit est le contexte dans lequel se situe la prochaine rencontre régionale « Libertés publiques : des droits à défendre, à développer ».** Elle est organisée le samedi 12 octobre, de 14h à 19h, à Montpellier (salle Guillaume de Nogaret, place Pr Mirouze) par le comité Languedoc-Roussillon de la Ligue des droits de l'Homme.

Nathalie Tehio, présidente de la LDH, pour sa première venue à Montpellier depuis son élection, sera la principale intervenante. Les atteintes et les menaces sur la liberté de manifester, la liberté syndicale et associative, la liberté de s'informer et d'informer, les libertés pour la jeunesse y seront débattues lors de tables rondes successives. *Ci-joint le programme.*

### **Bruno Retailleau : « L'Etat de droit n'est pas intangible, ni sacré »**

Le 29 septembre, dans une interview au *Journal du dimanche (JDD)*, Bruno Retailleau a estimé que « *L'Etat de droit, ça n'est pas intangible, ni sacré* ». Selon le ministre de l'intérieur, il devrait évoluer en fonction des besoins définis par les politiques nationales.

### **La LDH et un grand nombre d'organisations (1) : « L'Etat de droit est une condition de la démocratie »**

Extrait du communiqué commun : « *Pour protéger de l'arbitraire du pouvoir du moment, l'Etat de droit, ce sont des règles à respecter qui assurent la protection des citoyennes et citoyens comme des institutions. Ces règles s'appuient sur des outils juridiques, dont l'indépendance des juges, pour que ne s'impose pas la loi du plus fort. Loin de s'opposer au peuple, l'Etat de droit est, au contraire, la garantie de l'égalité de toutes les citoyennes et tous les citoyens qui le composent et de sa libre expression contre toutes les oppressions, individuelles ou collectives. L'Etat de droit est une condition de la démocratie.* »

(1) Dont le Syndicat national des journalistes, le Syndicat national des journalistes CGT, la Cimade, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), le Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (Mrap), Oxfam France, SOS Racisme, le Syndicat de la Magistrature.

**Informations :** [ldh.regionlanguedocroussillon@gmail.com](mailto:ldh.regionlanguedocroussillon@gmail.com) / 06 76 71 93 53